Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Service de la production agricole

Sous-direction des entreprises agricoles

Bureau du crédit et de l'assurance
Adresse : 3 rue Barbet de Jouy –
75349 PARIS 07 SP

Dossier suivi par : Sylvie Journo
Tél. : 01 49 55 48 63
Fax : 01 49 55 85 26

N NOR : AGRT1014776C

CIRCULAIRE

DGPAAT/SDEA/C2010-3060

Date: 3 juin 2010

Date de mise en application : **immédiate**

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Objet : Officialisation de la prolongation de la date limite de délivrance des AF des prêts de consolidation dans le cadre du PSEA

Références : Circulaires DGPAAT/SDEA/C2009-3117 du 19 novembre 2009
DGPAAT/SDEA/C2010-3032 du 30 mars 2010

Résumé : La présente circulaire a pour objet d'officialiser la prolongation du délai de validation des AF des prêts de consolidation au 15 mai 2010.

Mots-clés : PSEA, prêts de consolidation, prolongation AF, ASP

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mmes et MM. les DDT et DDTM	**Pour information** : Mmes et MM. les représentants des établissements bancaires habilités M. le Président Directeur Général de l'ASP M. le Directeur Général de FranceAgriMer

La date limite de délivrance des autorisations de financement (AF) relative aux prêts de consolidation accordés dans le cadre du PSEA (plan de soutien exceptionnel à l'agriculture) est ainsi modifiée :

La date limite de délivrance des AF relative à l'octroi des prêts de consolidation du PSEA, est prolongée jusqu'au 15 mai 2010.

Le Directeur Général des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Jean-Marc BOURNIGAL